



CDEN du jeudi 6 juillet 2017

On ne peut que s'interroger sur la méthode utilisée pour faire voter la loi travail préparée par le gouvernement Philippe et qui constitue un passage en force, malgré l'apparence d'un « dialogue social » avec les organisations syndicales. En réalité, il ne s'agit pas de donner de nouveaux droits aux salariés, mais bien de précariser l'ensemble du salariat par le biais de contrats nettement moins protecteurs. Pour la FSU, ni la méthode ni le contenu ne sont acceptables et constituent des régressions en termes de droits et de démocratie.

La décision unilatérale du gouvernement de geler de nouveau la valeur du point d'indice s'inscrit parfaitement dans la logique de la communication gouvernementale sur les déficits publics, en écho au rapport de la Cour des Comptes. La FSU juge inadmissible cette absence de perspective pour les agents de la Fonction Publique. C'est la négation du dialogue social dont se targue pourtant le nouvel exécutif, à quelques jours du prochain Conseil Commun de la Fonction Publique.

Depuis plus de quinze ans, les fonctionnaires subissent des pertes importantes de pouvoir d'achat, simultanément aux nombreuses suppressions de postes qui alourdissent leurs tâches. La revalorisation de 1,2% de 2016-2017 ne couvre pas l'inflation prévue de 1,8% pour cette année. C'est donc une nouvelle dégradation du niveau de vie de 5 millions d'agents de la Fonction Publique, dont un grand nombre d'agents de catégorie C. De surcroît, cette annonce se double de la reprise des suppressions de postes, 120 000 annoncées pendant la campagne électorale.

C'est une mesure profondément injuste, négative pour la Fonction publique, c'est ignorer le rôle important que les agents ont pour répondre aux besoins fondamentaux de la société et participer à l'activité du pays. C'est également méconnaître leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général. La FSU demande la réouverture des discussions sur la revalorisation du point d'indice et s'oppose à la suppression de postes de fonctionnaires.

Ces premières attaques contre les salariés du privé comme du public s'inscrivent dans la poursuite d'une politique d'austérité que la FSU continue et continuera de combattre, en créant les conditions d'une mobilisation la plus large possible avec ses partenaires syndicaux et au-delà.

A peine nommé, Monsieur Blanquer, le nouveau ministre de l'Éducation s'empresse de mettre en application les mesures phares annoncées par le Président de la République, au cours de sa campagne.

Le dédoublement des CP à 12 élèves, lancé comme un slogan, sans avoir pris le temps d'analyser ni la situation de l'école, ni le travail engagé pendant les cinq années précédentes, bouleverse l'organisation des écoles de l'éducation prioritaire à deux mois de la rentrée des classes.

On marche ... mais sur la tête !

Le SNUipp-FSU 63 a consulté les collègues de REP+ qui se verraient privés à la rentrée prochaine de leur « Plus de maître que de classe ». La majorité d'entre eux regrette que ce dispositif disparaisse.

La réduction générale des effectifs est un mandat que porte la FSU depuis toujours. Que des CP soient allégés, pour favoriser les apprentissages et notamment l'entrée dans la lecture, ce serait un élément positif, s'il ne se faisait pas en détricotant ce qui vient juste d'être construit ! Le dispositif « plus de maîtres que de classes », facteur d'innovation et de travail en équipe, ne doit pas servir de réservoir de postes. Dans notre département, nous avons apprécié l'intérêt que l'Inspection académique a montré, jusqu'à ce jour, pour ce dispositif puisque des maîtres surnuméraires ont été implantés en REP mais aussi dans des territoires hors REP, pour venir en aide aux équipes qui se trouvaient confrontées à des élèves en difficultés sociales et scolaires. Les équipes ont retrouvé une dynamique collective au bénéfice des élèves mais aussi du climat scolaire. Pour la FSU, la pérennisation et le développement de ces PDMQDC peut être un facteur de progrès pour l'école.

A un mois des vacances scolaires, la FSU 63 considère ces injonctions ministérielles irresponsables et dénonce le manque de respect que ces mesures dénotent pour les professionnels que nous sommes ! Ces mesures annoncées dans la précipitation, sans même avoir évalué la capacité des locaux scolaires à accueillir de nouvelles classes sont le signe d'un amateurisme dangereux. Sur Clermont-Ferrand, si l'on ne compte qu'une seule école qui se trouve véritablement en difficultés puisque deux collègues vont devoir partager la même salle avec 24 élèves, dans les autres écoles, ce sont les RASED qui risquent de se voir confinés dans de petits espaces, des BCD qui vont devoir être réaménagées en urgence. Même si on ne peut douter de la capacité des collègues des écoles concernées à s'adapter à ces nouvelles conditions, qu'en sera-t il, l'année suivante, s'il faut aussi trouver de la place pour des CE1 allégés ? Rien n'a été prévu, dans le projet ministériel pour aider les municipalités à faire face à ces nouveaux besoins. D'autre part, l'injonction « à la douzaine » en CP, manque de souplesse et empêche d'imaginer d'autres organisations en concentrant des effectifs importants dans certaines classes de cycle 3.

Enfin, un argument économique et non des moindres, les moyens financiers mis en œuvre pour ce dispositif qui part en fumée en pleine évaluation pour en mesurer les effets, discrédite les arguments qui nous sont répétés en boucle par le Président et son gouvernement quant à la nécessité de contenir les dépenses de l'État. Cette décision augure bien mal d'un quinquennat qui commence par un gaspillage phénoménal par pure idéologie et à visée électorale.

Les chercheurs le disent, les enseignants le disent, il faut préserver et développer le « Plus de maître que de classes » !

Ce CDEN « spécial » ne permet pas d'étudier les situations des autres écoles du département. Pour autant, nous informons les membres de cette instance que des écoles nous font part de besoins de créations de classe en différents points du département. Sans moyens supplémentaires, la rentrée scolaire s'annonce difficile.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, la réforme avait pour ambition de prendre en compte les rythmes de l'élève pour améliorer ses apprentissages. Même si cette réforme n'a pas obtenu l'adhésion d'une bonne partie des enseignants qui estiment qu'elle a dégradé leurs conditions de travail et qu'elle a déjà renforcé le pouvoir des maires, laisser chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie va accentuer les inégalités et une fois de plus passer outre la parole des enseignants.

Déstabiliser une fois encore l'école publique en dérégulant son fonctionnement, sans aucune évaluation préalable de ce qui a été mis en place n'est pas acceptable. La FSU, au niveau national, interpellera le Ministère pour une remise à plat de la réforme avec un cadrage national et exigera une concertation avec les acteurs de terrain que sont les enseignants.

En ce qui concerne la rentrée, La FSU demande à ce que tous les lauréats du CRPE inscrits sur liste complémentaire soient recrutés afin de couvrir les besoins du Puy-de-Dôme, du Cantal et de l'Allier. La FSU s'oppose donc catégoriquement au recrutement de contractuels pour pourvoir aux postes nécessaires. La FSU est favorable à ce que les déficits en personnels enseignants constatés dans notre académie puissent être couverts par un plus large recours aux INEAT (professeurs ayant reçu l'autorisation d'entrée dans un département suite à la phase de mutation inter-départementale manuelle).

Bref compte rendu

A propos des CP dédoublés : rien de nouveau par rapport au CTSD.

A Clermont-Ferrand, 13 CP supplémentaires pour un total de 31 en éducation prioritaire.

A propos des rythmes : les choix se décident pour une période de 3 ans.

Le conseil d'école doit être favorable à une modification. Le maire ne peut être le seul arbitre. Il faut l'accord de l'IEN et du Conseil départemental.

63 communes intéressées par les 4 jours sur 470.

39 communes ont déjà obtenu l'accord pour le retour au 4 jours à la rentrée de septembre prochain. Mais les demandes seront étudiées jusqu'à la mi juillet. Donc possibles accords supplémentaires d'ici là.

Vote sur les rythmes :

- ➔ Pour, SE-UNSA
- ➔ Abstention, FSU, SUD et plusieurs élus
- ➔ Contre, FCPE et quelques élus
- ➔ Refus de vote, FO

FSU du Puy-de-Dôme – Fédération syndicale Unitaire

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr